

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS
ET DE RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES
visés par les articles R.225-81 et R.225-83 du Code de Commerce

Assemblée Générale Mixte
du 26 janvier 2023

Je soussigné(e),

MME, Nom
M. Prénom

Adresse

.....

Adresse
électronique

Propriétaire de Actions¹ de la société AURES TECHNOLOGIES

demande l'envoi de documents et renseignements concernant l'Assemblée Générale Mixte du 26 janvier 2023 tels qu'ils sont visés par les articles R.225-81 et R.225-83 du Code de Commerce par voie postale.

Fait à, le

Signature

Avis

Conformément à l'article R.225-88 alinéa 3 du Code de Commerce, les propriétaires d'actions nominatives peuvent par une demande unique obtenir de la société l'envoi des documents de renseignements visés aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de Commerce à l'occasion de chacune des Assemblées Générales ultérieures. Au cas où l'actionnaire désirerait bénéficier de cette faculté, mention devra être portée sur la présente.

¹ Joindre une attestation d'inscription en compte pour les actionnaires au porteur.

Cette demande est à retourner à :
au siège social, à l'attention de la direction financière